

## **COVID-19 : communiqué de Mme le Maire de Lourdes concernant les mesures mises en place au 17 mars 2020**

*Compte tenu des mesures sanitaires demandées par l'Etat pour éviter la propagation du COVID-19, la Mairie de Lourdes s'est organisée de manière à assurer un maintien de ses services au public.*

### **INFORMATION AU PUBLIC**

Le site web de la ville [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr) est maintenu et sera régulièrement mis à jour ainsi que la page facebook « ça se passe à Lourdes » afin d'informer le public et d'éviter les déplacements.

### **OUVERTURE AU PUBLIC**

**Pour éviter au maximum les déplacements, seule la police municipale située au 48 avenue Foch pourra accueillir le public dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.**

Tous les échanges de documents administratifs obligatoires seront également délivrés à l'accueil de la Police Municipale.

### **POUR CONTACTER LA MAIRIE**

**Les communications par mails et par téléphone doivent être privilégiées.**

**Un personnel minimum est prévu afin de veiller à la continuité des missions de service public.**

- **Pour contacter le standard de la Mairie:** 05.62.94.65.65  
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (vendredi à 17h)
- **Pour contacter la Police municipale:** 05.62.44.67.87  
du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- **Pour contacter le CCAS:** 05.62.42.54.08  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (vendredi à 17h)

### **SERVICES MUNICIPAUX MAINTENUS**

Afin de **continuer l'accompagnement social des personnes les plus fragiles**, les services du CCAS suivants sont maintenus :

- **L'Épicerie solidaire est ouverte à ses bénéficiaires le jeudi sur rendez-vous.**
- **L'accueil de jour**
- **Le portage des repas**
- **La téléalarme**

Le CCAS s'organise actuellement pour la mise en place d'une cellule dédiée aux personnes isolées.

**Les halles et le marché restent ouverts au public.** Un système de filtrage permettra de gérer les flux dans les halles.

### **MISSIONS DE SECURITE ET DE PROPRETE GARANTIES**

**Dans le cadre des pouvoirs de police générale du Maire les missions de sécurité, de tranquillité et de salubrité seront assurées.**

**Le travail de sécurité via les caméras de surveillance est renforcé pour continuer à sécuriser l'espace public et les citoyens.**

**Les patrouilles de la Police Municipale s'assurent du bon respect du confinement.**

**La propreté urbaine et l'entretien des voiries sont maintenus normalement et sans restriction.**

**Des équipes techniques d'astreinte de la Mairie sont également mobilisées dans tous les corps de métiers** (travaux, feux de signalisation, etc.).

#### **FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA MAIRIE**

**Un service minimum est assuré par la ville de Lourdes pour garantir la continuité du service public pour les actes d'état civil** (naissances, décès, papiers d'identité), les cimetières et les affaires générales.

**Pour les demandes de cartes d'identité et de passeport** : tous les rendez-vous déjà pris sont décalés de 15 jours.

Néanmoins, en cas de difficultés particulières (besoin impérieux de document d'identité), il est possible de joindre le standard de la Mairie.

**Pour les actes d'Etat civil et les services funéraires**, il est également possible de contacter le standard de la Mairie.

La Mairie via son service finances, certes réduit, a à cœur d'honorer toutes les factures afin de ne pas aggraver les difficultés financières de ses fournisseurs.

Certains services ont recours au télétravail.

#### **STATIONNEMENT ET DEPLACEMENT**

**Le stationnement sur l'ensemble de la ville de Lourdes est gratuit à partir du 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, compte tenu de la situation exceptionnelle et de la contrainte due aux déplacements.**

**Le parking de la Merlasse est fermé jusqu'à nouvel ordre.** Pour les abonnés, des remboursements seront mis en place (au prorata de la durée de fermeture du parking).

Dans le cadre des mesures de restrictions de déplacement annoncées par le Gouvernement, **la ville de Lourdes met à disposition des citoyens n'ayant pas la possibilité d'imprimer, des attestations de déplacement dérogatoire qui pourront être retirées à la Police Municipale.**

**La ville de Lourdes a également distribué des attestations de déplacement dérogatoire dans les commerces** pouvant rester ouverts comme indiqué dans l'arrêté ministériel du 16 mars 2020.

#### **GESTION DES DECHETS (SYMAT)**

Le SYMAT et les déchetteries sont fermés au public mais restent joignable au **0 800 770 065**. **La collecte des déchets est maintenue** dans les conditions normales de passage (période hivernale).

La collecte des encombrants est suspendue par le SYMAT. Merci aux citoyens de ne pas déposer sur la voie publique leurs encombrants pendant la période de crise sanitaire.

En savoir plus : <http://www.symat.fr/>

#### **FERMETURES IMPOSEES**

**Fermeture de tous les bâtiments communaux y compris le restaurant du Foyer Myriam, l'accueil de l'Office de tourisme, le château fort – Musée Pyrénéen, le cinéma le Palais, l'ERH, l'Espace Vie Citoyenne Jeunesse, le Bureau des projets, l'ex MCEF, la Maison du projet de l'Ophite, tous les équipements sportifs et culturels.**

**Tous les évènements sportifs et culturels sont annulés.**

**Le complexe aquatique et la médiathèque ont été fermés par la CATLP.**

**Les déchetteries sont fermées.**